

**Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 25/02/2014**  
**Reference: BEUC-PR-2014-004**

## **Le Parlement européen plafonne les émissions de CO<sub>2</sub>**

Le Parlement européen a voté aujourd'hui afin que les nouveaux véhicules n'émettent pas plus de 95 grammes de CO<sub>2</sub> par km d'ici à 2020. Le BEUC réclamait cette mesure depuis longtemps afin de réduire les coûts liés à la conduite.

Monique Goyens, Directrice générale du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), a déclaré :

« Avec la flambée des prix du pétrole, conduire une voiture devient de plus en plus un luxe pour beaucoup de consommateurs. Dans le même temps, nombreux sont ceux qui dépendent de leur véhicule tous les jours pour déposer leurs enfants à l'école ou aller au travail. Nos chiffres montrent que réduire les émissions des véhicules à 95 gr/km permettra d'économiser jusqu'à 465 euros par an.

« Tout concorde pour affirmer que les prix du pétrole vont continuer de grimper. Nous devons donc faire tout notre possible pour que la conduite reste économique. Plus tôt nous nous mettrons d'accord sur la limite applicable en 2025, mieux ce sera. L'industrie automobile a besoin d'une sécurité de planification et les consommateurs veulent être rassurés qu'ils pourront assumer les coûts liés à leur conduite dans les années à venir.

« Le vote d'aujourd'hui marque la fin d'un puissant lobbying de la part des fabricants automobile et de leurs alliés gouvernementaux. Cet accord, qui vise à rendre la conduite plus économique et plus verte, a été repoussé sans raison valable aux dépens des consommateurs et de l'environnement. »

FIN

**Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband**

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •  
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuctweet

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45